

Fiche signalétique



Revêtement élastomère pour toitures RoofKeeper /
RoofSkin (Noir, Brun, Gris, Vert)

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit	: Revêtement élastomère pour toitures RoofKeeper / RoofSkin (Noir, Brun, Gris, Vert)
Utilisations	: Revêtement élastomère pour toitures.
Fournisseur/Fabriqueur	: Techniseal 300, avenue Liberté Candiac, QC, Canada, J5R 6X1 Tel: (514) 523-2110 Toll free: 1-800-465-7325 Fax: (450) 633-3035
Date de validation	: 4/25/2016
Élaborée par	: IHS
En cas d'urgence	: CANUTEC (613) 996-6666

2. Identification des dangers

État physique	: Liquide. [Visqueux.]
Couleur	: Diverses
Odeur	: Ammoniac [Faible]
<u>Vue d'ensemble des urgences</u>	
Mention d'avertissement	: ATTENTION!
Mentions de danger	: PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.
Précautions	: Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'exposition durant une grossesse. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Laver abondamment après usage.
Statut OSHA/HCS	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Revêtement élastomère pour toitures RoofKeeper / RoofSkin (Noir, Brun, Gris, Vert)

Voies d'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : ☒ Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : ☒ Nocif en cas d'ingestion.

Peau : Légèrement irritant pour la peau.

Yeux : ☒ Modérément irritant pour les yeux.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Risque d'effets tératogènes.

Effets sur le développement : Peut être à l'origine d'anomalies du développement.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles : ☒ Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, poumons, foie, le coeur, les voies respiratoires supérieures, peau, moelle osseuse, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : ☒ Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmolement
rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

3. Composition/information sur les ingrédients

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
☒ Syénite néphélinique	37244-96-5	30-60
Oxyde de Zinc	1314-13-2	1-5
Titane, dioxyde de	13463-67-7	1-5
Éthylène glycol	107-21-1	1-5
noir de carbone	1333-86-4	1-5
Fer, trioxyde de, fumées et poussières	1309-37-1	1-5
benzophénone	119-61-9	1-5

Canada

Revêtement élastomère pour toitures RoofKeeper / RoofSkin (Noir, Brun, Gris, Vert)

Nom	Numéro CAS	%
Syénite néphélinique	37244-96-5	30-60
Oxyde de Zinc	1314-13-2	1-5
Titane, dioxyde de	13463-67-7	1-5
Éthylène glycol	107-21-1	1-5
noir de carbone	1333-86-4	1-5
Fer, trioxyde de, fumées et poussières	1309-37-1	1-5
benzophénone	119-61-9	1-5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Premiers soins

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

- Inflammabilité du produit** : Ininflammable.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxyde/oxydes de métal

Monomère pour polymères acryliques.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage

Petit déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

Manutention : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Revêtement élastomère pour toitures RoofKeeper / RoofSkin (Noir, Brun, Gris, Vert)

Entreposage : Ne pas stocker en-dessous de la température suivante: 15°C (59°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

États-Unis

Ingredient	Limites d'exposition
Syénite néphélinique	ACGIH TLV (États-Unis). TWA: 10 mg/m³ Forme: Inhalable
Oxyde de Zinc	NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). CEIL: 15 mg/m³ Forme: Poussière TWA: 5 mg/m³ 10 heures. Forme: Poussière et fumée STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Fumée OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fumée TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire TWA: 15 mg/m³ 8 heures. Forme: Empoussièrement total ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 2 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. Forme: Fraction alvéolaire
Titane, dioxyde de	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). TWA: 10 mg/m³ 8 heures. OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). TWA: 15 mg/m³ 8 heures. Forme: Total dust
Éthylène glycol	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). C: 100 mg/m³ Forme: Aérosol
noir de carbone	NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). TWA: 3.5 mg/m³ 10 heures. TWA: 0.1 mg of PAHs/cm³ 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 3.5 mg/m³ 8 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 3 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction inhalable
Fer, trioxyde de, fumées et poussières	NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). TWA: 5 mg/m³, (as Fe) 10 heures. Forme: Poussière et fumée OSHA PEL (États-Unis, 2/2013). TWA: 10 mg/m³ 8 heures. ACGIH TLV (États-Unis, 3/2015). TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction alvéolaire
benzophénone	AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011). TWA: 0.5 mg/m³ 8 heures.

Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 heures)			LECT (15 mins)			Plafond			Notations
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	ppm	mg/m³	Autre	
Syénite néphélinique	US ACGIH	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[a]
	ON 7/2015	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[b]
Oxyde de Zinc	US ACGIH 3/2015	-	2	-	-	10	-	-	-	-	[c]
	AB 4/2009	-	2	-	-	10	-	-	-	-	[d]
	BC 5/2015	-	2	-	-	10	-	-	-	-	[d]
	ON 7/2015	-	2	-	-	10	-	-	-	-	[c]
	QC 1/2014	-	5	-	-	10	-	-	-	-	[e]
	SK	-	2	-	-	10	-	-	-	-	[f]
Titane, dioxyde de	US ACGIH 3/2012	-	10	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	BC 4/2012	-	3	-	-	-	-	-	-	-	[g]

Revêtement élastomère pour toitures RoofKeeper / RoofSkin (Noir, Brun, Gris, Vert)

Éthylène glycol	ON 7/2010	-	10	-	-	-	-	-	-	[b]
	QC 9/2011	-	10	-	-	-	-	-	-	[h]
	US ACGIH 3/2015	-	-	-	-	-	-	100	-	[i]
	AB 4/2009	-	-	-	-	-	-	100	-	[j]
	BC 5/2015	-	-	-	-	-	-	100	-	[k]
noir de carbone		-	10	-	-	20	-	-	-	[l]
		-	-	-	-	-	50	-	-	[m]
	ON 7/2015	-	-	-	-	-	-	100	-	[n]
	QC 1/2014	-	-	50	127	-	-	-	-	[o]
	SK	-	-	-	-	-	-	100	-	[p]
	US ACGIH 3/2015	-	3	-	-	-	-	-	-	[q]
	AB 4/2009	-	3.5	-	-	-	-	-	-	[a]
	BC 5/2015	-	3	-	-	-	-	-	-	[o]
	ON 7/2015	-	3	-	-	-	-	-	-	[c]
	QC 1/2014	-	3.5	-	-	-	-	-	-	[d]
Fer, trioxyde de, fumées et poussières	SK	-	3.5	-	7	-	-	-	-	[p]
Fer, trioxyde de, fumées et poussières, as Fe	US ACGIH 3/2015	-	5	-	-	-	-	-	-	[q]
	AB 4/2009	-	5	-	-	-	-	-	-	[g]
	BC 5/2015	-	5	-	-	-	-	-	-	[b]
		-	5	-	10	-	-	-	-	[c]
		-	3	-	-	-	-	-	-	[r]
		-	10	-	-	-	-	-	-	[r]
Fer, trioxyde de, fumées et poussières	ON 7/2015	-	5	-	-	-	-	-	-	[r]
Fer, trioxyde de, fumées et poussières, en Fe	QC 1/2014	-	5	-	-	-	-	-	-	[r]
Fer, trioxyde de, fumées et poussières, measured as Fe benzophénone	SK	-	5	-	10	-	-	-	-	[r]
	US AIHA 10/2011	-	0.5	-	-	-	-	-	-	

Sensibilisation cutanée

Forme: [a]Inhalable [b]Empoussiérage total [c]Fraction alvéolaire [d]Respirable [e]Fumées [f]respirable dust and fume [g]Respirable dust [h]total dust [i]La poussière totale. [j]Aérosol [k]aerosol [l]Particulate [m]Vapeur [n]vapeur et brouillard [o]Fraction inhalable [p]Poussière [q]Fumée [r]fumées et poussières

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques :  Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire

: Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Gants de caoutchouc.

Revêtement élastomère pour toitures RoofKeeper / RoofSkin (Noir, Brun, Gris, Vert)

Yeux	: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques. Recommandé: Lunettes étanches anti-éclaboussures.
Peau	: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé: Survêtement complet.
Contrôle de l'action des agents d'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	: Liquide. [Visqueux.]
Point d'éclair	: Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Non disponible.
Limites d'inflammabilité	: Non disponible.
Couleur	: Diverses
Odeur	: Ammoniac [Faible]
pH	: 8 à 10
Point d'ébullition/condensation	: 100°C (212°F)
Point de fusion/congélation	: -3.5°C (25.7°F)
Densité	: 1.32 à 1.41 g/cm ³
Tension de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Teneur en COV	: 0.308 lbs/gal (36.9 g/l) [ISO 11890-1]
Seuil olfactif	: Non disponible.
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Viscosité	: Dynamique (température ambiante): 1600 à 2500 mPa·s (1600 à 2500 cP)
Solubilité	: Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
LogK_{ow}	: Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes, les acides et les alcalins. Composés halogénés.

Revêtement élastomère pour toitures RoofKeeper / RoofSkin (Noir, Brun, Gris, Vert)

Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Risque de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Éthylène glycol noir de carbone benzophénone	DL50 Orale	Rat	4700 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>15400 mg/kg	-
	DL50 Cutané	Lapin	3535 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>10 g/kg	-

Toxicité chronique

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Oxyde de Zinc Éthylène glycol	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	1 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	6 heures 1440 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	555 milligrams	-

Sensibilisant

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Peau : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Cancérogénicité

Classification

Revêtement élastomère pour toitures RoofKeeper / RoofSkin (Noir, Brun, Gris, Vert)

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Éthylène glycol	A4	-	-	-	-	-
noir de carbone	A3	2B	-	+	-	-
Fer, trioxyde de, fumées et poussières	A4	3	-	-	-	-
benzophénone	-	2B	-	-	-	-

Mutagénicité

Non disponible.

Tératogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité : Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
oxyde de Zinc	Aiguë CL50 1.85 mg/l Eau de mer Aiguë CL50 46 µg/l Eau douce	Algues - Skeletonema costatum Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	96 heures 72 heures
Titane, dioxyde de	Aiguë CL50 98 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 1.1 ppm Eau douce Aiguë CE50 5.83 mg/l Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	96 heures 72 heures
	Aiguë CL50 3 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 5.5 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	48 heures
	Aiguë CL50 1000 mg/l Eau douce Aiguë CL50 >1000000 µg/l Eau de mer Chronique NOEC 0.984 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Poisson - Fundulus heteroclitus Algues - Pseudokirchneriella subcapitata - Phase de croissance exponentielle	96 heures 96 heures 72 heures
Éthylène glycol	Aiguë CL50 6900000 µg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CL50 41000000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures
benzophénone	Aiguë CL50 8050000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 10.89 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Poisson - Pimephales promelas - Larve	96 heures 96 heures
	Chronique NOEC 1.03 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas - Embryon	32 jours

Persistance et dégradation

Non disponible.

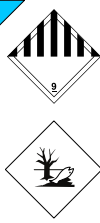
13. Données sur l'élimination

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.					
Classification pour le TMD	UN3082	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Oxyde de Zinc). Polluant marin (Oxyde de Zinc)	9	III		Produit classé selon les sections suivantes des Règlements sur le transport des marchandises dangereuses : 2.43-2.45 (Classe 9), 2.7 (Marque de polluant marin). Les emballages non en vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme marchandises dangereuses lorsqu'ils sont transportés par voie routière ou ferroviaire. <u>Limite pour explosifs et indice des quantités limitées</u> 5 <u>Dispositions particulières</u> 16, 99

Revêtement élastomère pour toitures RoofKeeper / RoofSkin (Noir, Brun, Gris, Vert)

Classe IMDG	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (zinc oxide). Marine pollutant (zinc oxide)	9	III	 	This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8. Emergency schedules (EmS) F-A, S-F Special provisions 274, 335, 969
Classe IATA-DGR	UN3082	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (zinc oxide)	9	III	 	This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8. Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 450 L Packaging instructions: 964 Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 450 L Packaging instructions: 964 Limited Quantities - Passenger Aircraft Quantity limitation: 30 kg Packaging instructions: Y964 Special provisions A97, A158, A197

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations sur la réglementation

États-Unis

Classification HCS

: Substance irritante
Effets sur les organes cibles

Réglementations États-Unis

: **TSCA 4(a) Règlements définitifs sur les essais:** benzophénone
TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Indéterminé.
TSCA 12(b) Exportation unique: benzophénone
SARA 302/304: oxyde de cadmium
SARA 311/312 Identification des dangers: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)
CWA (Clean Water Act) 307: Oxyde de Zinc; Cuivre, fumées de; oxyde de cadmium; monoxyde de plomb
CWA (Clean Water Act) 311: hydroxyde d'ammonium
CAA (Clean Air Act) 112 Prévention des déversements accidentels: Aucun produit n'a été trouvé.

Revêtement élastomère pour toitures RoofKeeper / RoofSkin (Noir, Brun, Gris, Vert)**Clean Air Act Section 112** : ☒ Référéncé**(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs)****Clean Air Act Section 602** : Non inscrit
Class I Substances**Clean Air Act Section 602** : Non inscrit
Class II Substances**DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals)** : Non inscrit**DEA List II Chemicals (Essential Chemicals)** : Non inscrit**SARA 313**

	Nom du produit	Numéro CAS	Concentration
Feuille R - Exigences en matière de rapport	☒ Oxyde de Zinc	1314-13-2	1-5
	Éthylène glycol	107-21-1	1-5
	monoxyde de plomb	1317-36-8	0.00004
Avis du fournisseur	☒ Oxyde de Zinc	1314-13-2	1-5
	Éthylène glycol	107-21-1	1-5

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, et que les copie et redistribution de la FS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État**Massachusetts** : ☒ Les composants suivants sont répertoriés: TITANIUM DIOXIDE; IRON OXIDE DUST; ETHYLENE GLYCOL; CARBON BLACK; ZINC OXIDE FUME**New York** : ☒ Les composants suivants sont répertoriés: Ethylene glycol**New Jersey** : ☒ Les composants suivants sont répertoriés: TITANIUM DIOXIDE; TITANIUM OXIDE (TiO₂); IRON OXIDE; FERRIC OXIDE; ETHYLENE GLYCOL; 1,2-ETHANEDIOL; CARBON BLACK; ZINC OXIDE**Pennsylvanie** : ☒ Les composants suivants sont répertoriés: TITANIUM OXIDE (TiO₂); IRON OXIDE; 1, 2-ETHANEDIOL; CARBON BLACK**Californie prop. 65**

WARNING: This product contains a chemical known to the State of California to cause cancer and birth defects or other reproductive harm.

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
☒ Éthylène glycol	Non.	Oui.	Non.	Non.
noir de carbone	Oui.	Non.	Non.	Non.
benzophénone	Oui.	Non.	Non.	Non.
oxyde de cadmium	Oui.	Oui.	Non.	Non.
monoxyde de plomb	Oui.	Non.	Non.	Non.

Canada**SIMDUT (Canada)** : Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).**Listes canadiennes****INRP canadien** : ☒ Les composants suivants sont répertoriés: Éthylèneglycol; Zinc (et ses composés)

Revêtement élastomère pour toitures RoofKeeper / RoofSkin (Noir, Brun, Gris, Vert)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Indéterminé.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Listes internationales :

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Indéterminé.
- Inventaire du Japon (ENCS)**: Indéterminé.
- Inventaire japonais (ISHL)**: Indéterminé.
- Inventaire de Corée**: Indéterminé.
- Inventaire Malaisien (Registre HSE)**: Indéterminé.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Indéterminé.
- Inventaire des substances chimiques de Taiwan**: Indéterminé.
- Inventaire de Turquie**: Indéterminé.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette :

PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX. RISQUE DE DÉFICIENCE CONGÉNITALE - PEUT ÊTRE À L'ORIGINE DE MALFORMATIONS. RISQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT - PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NÉFASTES SUR LE DÉVELOPPEMENT.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	*	2
Inflammabilité		0
Risques physiques		0
Équipement de protection individuelle		B

Revêtement élastomère pour toitures RoofKeeper / RoofSkin (Noir, Brun, Gris, Vert)

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection :
Association (États-Unis)



Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Date d'édition : 4/25/2016

Date de publication : 5/9/2013

précédente

Version : 4

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.